

Genève, le 14 mars 2013

## Prix de la Rustine d'or et du Pneu crevé : résultats

Dans le cadre de l'Autre Salon 2013, PRO VELO Genève lance son premier **Prix de la Rustine d'or et du Pneu crevé**. L'objectif ? Couronner les aménagements, infrastructures ou démarches particulièrement favorables ou défavorables à la pratique du vélo, afin d'encourager les bons exemples et à éviter les mauvais.

### Déroulement

PRO VELO Genève a sélectionné sept nominés au Pneu crevé et six nominés à la Rustine d'or. Un jury a ensuite délibéré hier matin afin de sélectionner les lauréats. Suite à la proclamation des résultats qui se déroule aujourd'hui, les gagnants se verront remettre un certificat valable une année. Ce Prix sera remis une fois par année, dans le cadre de l'Autre Salon.

### Composition du jury

Ivana Babic, coursière à vélo et ancienne présidente de Roue Libre

Laure Gabus, journaliste à la Tribune de Genève, responsable mobilité

Raphaël Piguet, membre de l'atelier associatif Péclôt 13

Philippe Quaglia, président de l'Association des piétons et des cyclistes du Pays de Gex et responsable de plan de mobilité

Philipp Ravn, patron de Hot Point, magasin de vélos

Jacques Sottini, représentant de PRO VELO Genève (membre du comité et de la commission technique)

### Résultats

#### Prix du Pneu crevé

PRO VELO Genève a autant proposé au jury des réalisations jugées inadéquates pour les cyclistes que des démarches d'entretien qui peuvent rendre la circulation des cycles difficiles, comme le déblaiement de la neige.

Les avis du jury ont distingué nettement les lauréats.

#### Vainqueur : aménagement de la rue de Saint-Jean, à la hauteur du croisement avec la rue de Sous-Terre

Il est rare qu'une nouvelle réalisation péjore la situation pour les cycles. La rue de Saint-Jean en est un exemple. Effectivement, avant les travaux de réfection du trottoir, les cyclistes empruntaient volontiers ce tronçon confortable muni d'une piste cyclable en site propre, qui s'inscrit dans un itinéraire cyclable très emprunté.

Aujourd'hui, après avoir subi une fermeture abrupte de la piste cyclable et une longue période de travaux avec une situation particulièrement périlleuse, les cyclistes sont livrés à eux-mêmes et rencontrent plusieurs difficultés. Un mur a été réalisé dans la trajectoire des cycles, ce qui implique un décrochement vers le bas pour attaquer la montée. Par ailleurs, l'espace conservé pour l'espace piéton-vélo s'est passablement réduit, créant ainsi un couloir étroit dans lequel un vélo peut à peine croiser un

piéton. Notons enfin que la réalisation ne correspond pas à l'autorisation en procédure accélérée, acceptée le 12 mai 2010.

Lauréat : Ville de Genève, Département des constructions et de l'aménagement, qui a mené le projet.



## Deuxième prix : Déblaiement de la neige cet hiver

Ce que le jury a souhaité pointer du doigt, ce n'est pas la première phase de déneigement, soit les premiers jours qui doivent être gérés dans l'urgence, mais bien les nombreux exemples où la neige a été entassée sur les aménagements cyclables, notamment des contresens, qui y sont par conséquent restés durant plusieurs semaines après les chutes de neige, rendant la circulation quotidienne des cyclistes particulièrement périlleuse. Le sentiment demeure que la pratique du vélo n'est pas encouragée en hiver. Le jury a souhaité distinguer une démarche d'entretien, car il lui semble qu'il serait particulièrement aisé de remédier à ce désagrément qui se répète chaque année.

Distinction : Ville de Genève, Département de l'environnement urbain et de la sécurité, qui s'est particulièrement illustrée cette année, même si d'autres communes n'étaient pas en reste.



## Troisième prix : Gestion des chantiers

Les exemples sont malheureusement nombreux pour illustrer cette problématique. Une vraie entrave au déplacement quotidien des cyclistes, qui se retrouvent trop souvent confrontés à une interruption d'aménagement, un panneau de chantier ou une barrière au milieu de la piste cyclable. En matière de gestion des chantiers, c'est donc d'un vrai changement de mentalité dont les cyclistes ont besoin, afin qu'il ne soit plus acceptable qu'un aménagement soit interrompu sans mesure d'accompagnement sûre et bien indiquée. Rappelons que les comptages vélo ont montré une baisse du trafic cycliste durant le chantier du TCOB sur les secteurs touchés.

Distinction : Etat de Genève, Direction générale de la mobilité, qui est responsable de la gestion des chantiers.



## Prix de la Rustine d'or

Après discussion, le jury a décidé d'attribuer le premier prix à deux réalisations qui méritent d'être distinguées car elles sont ciblées sur les cyclistes avec une amélioration de leurs conditions de circulation à la clé.

### Vainqueurs ex-æquo : le strail et les deux feux vélo préférentiels installés de part et d'autre du pont de Sous-Terre, à la descente

**Le strail**, mal connu du public, est un dispositif qui sécurise le croisement des rails de tram par les vélos. Le franchissement des rails de tram est incontestablement un facteur de chutes. Ce dispositif apporte donc une amélioration d'itinéraires cyclables importants. On regrettera toutefois le manque de communication qui l'accompagne et sa longueur insuffisante sur le boulevard Georges-Favon.

**Le feu préférentiel vélo**, une mesure qui peut sembler banale. Cependant, la fluidité des itinéraires cyclables est un point central de leur attraction. A vélo, on profite d'une force d'inertie et, s'il y a peu d'arrêts, on peut parcourir de grandes distances rapidement. Trop souvent les cyclistes sont arrêtés par des feux qui visent d'abord à réguler le trafic automobile. Les feux préférentiels permettent de partir avant les voitures, pour se sentir plus en sécurité et d'adapter les phases aux cyclistes.

Lauréat : Etat de Genève, Département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement, qui a développé le strail en concertation avec les TPG et est responsable de la régulation des feux.



**Troisième prix : les bordures biaisées posées à fleur de la chaussée, sans décrochement**

Un élément qu'on trouve très fréquemment dans les aménagements cyclables, les bordures biaisées permettent aux cyclistes – et hélas également aux deux-roues motorisés – de passer de la chaussée à la piste cyclable. Toutefois, il n'est pas toujours aisé de les franchir, car il arrive qu'un décrochement de 3 centimètres les séparent de la chaussée, augmentant le risque de chute. PRO VELO Genève a sélectionné un **tronçon de la rue du Stand** sur lequel les bordures débutent vraiment à fleur de la chaussée.

Lauréat : Ville de Genève, Département des constructions et de l'aménagement.



Lisa Mazzone,  
Coordinatrice PRO VELO Genève  
**Contact : 022 329 13 19 – 077 404 16 08**